



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de déplacement

Question écrite n° 51567

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la distorsion de traitement en matière de remboursement de frais de transport, distorsion qui existe entre les centres de rééducation, d'une part, et les kinésithérapeutes de proximité, d'autre part. En effet, dans le cas de soins dispensés dans un centre de rééducation, les patients sont remboursés de leurs frais de transport, alors qu'ils doivent se rendre par leur propres moyens et à leurs frais auprès des kinésithérapeutes de proximité. Il lui demande quelle mesure elle compte prendre pour mettre fin à cette situation de distorsion qui pénalise les kinésithérapeutes de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51567

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5590